

Solidaires
RATP

31 rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS
Tél 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.fr

Décembre 2020

SeulE à StalinCrack

Tous les agents de la 2 ont pu constater que la situation empire à Stalingrad. AAM, AE, maîtrises et certainement la nouvelle cadre s'entendent sur le fait que la station sera bientôt "perdue", laissée aux bons soins des tox et des dealers.

Des locaux techniques ont été découverts aménagés façon "petit pied à terre parisien" (coin cuisine, matelas, dressing...) et les points de fixation dans la station sont bien identifiés : un spot deal, un autre prostitution, un coin shoot (ah non, ça c'est partout...).

En passant sur l'atmosphère glauque induite par la déambulation de quasi-zombies aux yeux vitreux - parce « l'atmosphère, c'est du ressenti » peut-on déjà entendre sortir de la bouche de la hiérarchie-les risques pour la sécurité de touTEs ne peuvent plus être ignorés.

Les trajets agent **seulE** jusqu'au pôle qu'on nous oblige à faire par les couloirs sous peine de sanction-parfois sans tetra- les verifs 3602 **seulE**, la B une fois sur 2 NA donc l'agent de la A **seulE** pour gérer 3 lignes...

Ce n'est pas parce qu'on s'est habitués à cette situation (avait-on d'autre choix ?) qu'elle est sans danger.



Dans RESPONSABLE D'UNITÉ il y a RESPONSABLE

« La RATP ne peut pas se substituer aux services de sécurité de la préfecture de police ».

Ça te dit quelque chose ? Ouais ouais, tu connais.

PAR CONTRE

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. Cette obligation est une obligation de résultat (Cour de cassation, chambre sociale, 22 février 2002, pourvoi n° 99-18389), c'est-à-dire qu'en cas d'accident ou de maladie liée aux conditions de travail, la responsabilité de l'employeur pourra être engagée.

MAINTENANT STOP

La direction de la 2 connaît parfaitement la situation.

Elle doit pour commencer et a minima ajouter un double à la A de manière systématique et perenne.

PAS UN AGENT MOBILE RELÈVES/COURRIER/ABB/QUAND ON PEUT, UN DOUBLE GRAVÉ DANS LE MARBRE DU SYNOPTIQUE ET ÇA À PARTIR DE TOUT DE SUITE.

A côté de ça, les agents ne doivent pas hésiter à refuser une mission s'ils estiment leur sécurité menacée. On se doute que cette opposition entraînera sûrement des chantages aux « petits confort », mais soyons honnêtes, il n'en reste plus aucun.

SOLIDAIRES RATP
Section LIGNE 2